

À terme, cependant, les pays du premier groupe doivent l'emporter. De meilleurs compromis entre l'activité et l'environnement, comme de meilleurs compromis entre capital et travail, se révèlent bien souvent un atout pour une région, du point de vue de la compétition interrégionale<sup>57</sup>.

Dès lors, se dessine pour la CEE un projet ambitieux : profiter de son avance technologique et économique sur les États-Unis pour proposer au monde développé un nouveau compromis « social-éco-démocrate », à usage interne d'abord, mais aussi pour conquérir l'hégémonie mondiale, vis-à-vis du Sud, sur le thème de l'environnement. L'Europe renouvèlerait ainsi le « coup double » du New Deal rooseveltien qui, dans les années quarante, avait offert à la fois un nouveau compromis entre capital et travail et un modèle, l'*American Way of Life*, pour toutes les nations. Projet en pointillés et fort difficile à mener, mais qui transparaît à travers sa position dans les négociations autour de la CNUED, en particulier sur le climat.

Ainsi, le rapport de la Communauté européenne à la CNUED est précédé d'une préface du président Jacques Delors, parfaitement représentative de cette offensive idéologique. Elle évoque avec solennité l'enjeu de la défense de « notre avenir commun », et souligne l'unité de l'exigence écologique et du devoir de solidarité

Nord-Sud pour le développement. « Le maintien d'aussi profondes inégalités planétaires est incompatible avec la résolution pressante des problèmes environnementaux à l'échelle globale. Dès lors, une éthique intergénérationnelle ne sera acceptable que si elle va de pair avec un mouvement vers un ordre mondial plus équitable, en d'autres termes, vers l'équité intragénérationnelle tout aussi bien. »

Le chapitre 21 (« Climat ») affirme avec force l'ambition de la Communauté : « La Communauté a une responsabilité spéciale dans le combat contre le réchauffement global, étant donné sa puissance économique et sa part dans la création du problème. » Il rappelle les engagements de la Communauté : sans attendre un accord mondial, la CEE s'engage à prendre des mesures d'économie d'énergie, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de substitution vers les énergies n'utilisant pas d'énergie fossile. Elle reviendra en l'an 2000 au niveau d'émission de CO<sub>2</sub> de 1990, « dans la Communauté prise comme un tout ». Ce qui signifie explicitement que les « États membres partant d'un bas niveau de consommation d'énergie auront le droit de se fixer des objectifs de CO<sub>2</sub> et des stratégies correspondant à leurs besoins de développement économique et social, tout en améliorant l'efficacité de leurs activités économiques. Les objectifs séparés pour le CO<sub>2</sub> et les autres gaz à effet

de serre, ainsi que les stratégies visant des propositions pour 2005 et 2010, devront être dressés en temps utile pour la CNUED ».

Ces deux points résument totalement la position diplomatique de la CEE dans la convention sur le climat :

- un effet d'annonce d'autolimitation, ouvrant la voie à une réduction coordonnée ultérieurement avec les autres pays industrialisés ;

- pas de quotas explicites « à la Agarwal », pas de clef de répartition intra-européenne, mais une reconnaissance du droit des pays moins avancés à accroître leur part dans l'effet de serre total, à condition qu'ils prennent eux aussi des mesures limitatives ;

- refus de l'approche des États-Unis mêlant tous les gaz à effet de serre ; la CEE travaillera gaz par gaz. Le but est d'obtenir à Rio une « convention-cadre ferme accompagnée de deux protocoles : l'un sur la conservation de l'énergie et la réduction des émissions, qui s'adresserait prioritairement aux pays industrialisés, l'autre sur la préservation des forêts tropicales, adressé prioritairement aux pays en développement. Il y aurait un équilibre des obligations, quoique des ressources supplémentaires seront sans doute nécessaires pour aider les pays en développement à satisfaire leurs obligations. »

Voilà qui a le mérite de la clarté. Encore plus franche est la phrase finale du chapitre : « La

Communauté a le devoir d'assumer le *leadership* dans cette négociation, et elle travaille actuellement sur cet enjeu avec un groupe de pays aux orientations semblables comprenant le groupe de l'AELE, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. » On remarque l'absence dans cette liste des États-Unis et du Canada !

La conclusion, très brève, est enfin elle-même très significative. Elle fait d'abord remarquer combien le document témoigne de ce que le « souci de l'environnement est en train de percoler [*sic*] et de s'approfondir dans chaque domaine de la politique de la Communauté », manière de souligner par contraste le productivisme qui sert de mythe originaire à la CEE. Et les deux derniers paragraphes expriment les bases et l'ambition du rôle hégémonique auquel aspire la Communauté. En tant que « modèle réduit du monde », elle a l'expérience de la négociation et la conviction que la solution ne peut être que solidaire, c'est-à-dire que l'environnement ne peut être qu'un sous-produit de l'aide au développement.

La grande offensive de la Communauté européenne en vue de la CNUED, amorcée dans le rapport, va s'articuler autour d'une initiative unilatérale : une taxe significative contre l'effet de serre, familièrement connue comme écotaxe. Cette initiative est proposée dans une communication de la Commission de Bruxelles au Conseil

des ministres de la CEE : « La Communauté européenne sera le plus grand partenaire économique-commercial du monde, avec la capacité d'exercer un haut niveau d'influence et d'autorité morale, économique et politique. À ce titre, la Communauté doit aux générations présentes et futures de mettre de l'ordre chez elle et d'offrir à la fois *leadership* et exemple, aussi bien pour les pays développés que pour ceux en développement. [...] La volonté de la Communauté d'assumer ses responsabilités offre une opportunité importante de remplir le vide actuel dans la politique internationale, et de jouer un rôle catalyseur pour la convention mondiale sur le climat qui doit être adoptée par le "sommet de la terre" de la CNUED, en juin 1992. »

On notera le caractère vigoureux, quasi rooseveltien, de cette déclaration de la Commission, qui pose la candidature de l'Europe à l'hégémonie mondiale « dans le vide actuel », par la porte de l'impératif environnement... et cela quelques mois après la guerre du Golfe, censée avoir réaffirmé le *leadership* des États-Unis !

Seulement, la taxe ne portera pas que sur le CO<sub>2</sub>. « Une taxe sur l'énergie serait plus efficace pour encourager l'efficacité énergétique, une taxe sur le CO<sub>2</sub> offrirait des incitations plus spécifiques à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Toutefois cette seconde option ferait peser une charge relativement élevée sur le charbon, qui

est la source d'énergie la plus sûre. De plus, cela avantagerait l'énergie nucléaire, qui pose d'autres problèmes particuliers. »

On remarque ici, pour la première fois dans un texte officiel de ce niveau, que le nucléaire pose des « problèmes particuliers » ! Naturellement, il s'agit de parvenir à un accord franco-allemand : car les Allemands sont en passe de renoncer au nucléaire. Le texte « coupe la poire en deux », mais, pour expliquer qu'il faut aussi brimer le nucléaire français, il doit se résoudre à mettre en cause la totalité du gaspillage énergétique, et pas seulement celui qui engendre un effet de serre. Ce dont ne se plaindra aucun écologiste !

Restera alors, pour la Communauté, à appliquer chez elle ses bonnes résolutions. Et c'est là que le bât blesse. La « communication énergie » tarde à être adoptée par le Conseil. Car les problèmes institutionnels qui font obstacle à la progression de la défense de l'environnement sur le territoire de la CEE, évoqués plus haut, restent entiers. Et les négociations pour l'union européenne, telles qu'elles furent sanctionnées par le sommet de Maastricht, en décembre 1991, n'ont rien arrangé. Alors que la législation économique européenne relèvera de plus en plus de la règle de prise de décision à la majorité, des domaines très importants de la législation touchant à la défense de l'environnement resteront

soumis à la règle de l'unanimité, donc au droit de veto des pays les plus « laxistes ».

Comme le soulignait avec vigueur Carlo Ripa de Meana (commissaire à l'Environnement à Bruxelles) au lendemain du sommet, « Maastricht est une tricherie, une véritable supercherie sur la question de l'environnement. Nous irons vers une Europe de l'environnement à deux vitesses. Les politiques d'environnement, leur coût, les réglementations seront différents selon les pays. Là, ce sera la grande rigolade... Nous qui prêchons, qui faisons des sermons sur les forêts tropicales, nous ne pouvons pas aller à Rio avec seulement des mots sur l'effet de serre<sup>58</sup>. »

#### « L'OPINION PUBLIQUE MONDIALE »

Il est temps de revenir au socle de tout processus d'institutionnalisation : l'opinion publique. Face à cette guerre diplomatique autour de l'enclosure de l'atmosphère, existe-t-il une expression d'une « opinion publique mondiale » ? Partiellement oui : les organisations non gouvernementales d'environnement et de développement. Encore leur fallait-il dialoguer et s'unifier.

C'est à la diplomatie française que revint l'idée – héritage de l'« esprit de Cancun » ? – de « sponsoriser » une réunion internationale des ONG à Paris, six mois avant la conférence de

Rio. Cette initiative allait jouer un rôle décisif dans l'unification des ONG<sup>59</sup>.

La conférence avait été préparée pendant un an par un « comité de pilotage », regroupé autour d'un réseau d'ONG du tiers monde, basé à Nairobi, au Kenya : le Comité de liaison pour l'environnement international. Intitulée en français *Les Racines du futur*, et en swahili *Ya Wananchi* (« Filles et fils de la Terre »), réunie en décembre 1991 dans la cité des Sciences de La Villette – cette « cathédrale du développement insoutenable », devait faire remarquer le ministre brésilien de l'Environnement, l'écologiste Lutzenberger –, la conférence elle-même fut un événement assez extraordinaire. Huit cent soixante-deux ONG avaient été sélectionnées, selon des clés très précises, négociées entre le comité de pilotage et le ministère français des Affaires étrangères : plus de 30 % de femmes, trois quarts d'ONG du Sud, un équilibre entre les grands réseaux et les communautés de base. La réunion fut donc on ne peut plus cosmopolite. Pourtant, la communauté d'esprit de cette sélection « populaire-progressiste » de la société civile mondiale était frappante. Entre les sessions plénières et les travaux thématiques, la conférence fut l'occasion de dialogues, d'échanges inouïs, malgré la barrière des langues, par exemple entre les indiens des Andes et les paysans himalayens. La soirée de fête, animée

par un groupe brésilien puis par le chanteur africain Mory Kanté, mit bien en lumière les connexions culturelles du monde moderne : l'Afrique était bien la mère de toute la *World Music*, y compris de la musique « occidentale » et de celle de toute l'Amérique latine, mais laissait à l'écart le sous-continent indien. Ce clivage de langues et de cultures musicales, qui se retrouvera souvent, opposait en sourdine les grandes ONG, déjà habituées à ce genre de conclave, et les petites ONG communautaires (indiennes, philippines, etc.), d'abord désemparees d'être ainsi immergées dans la *jet society* des ONG.

Très vite s'affirma le *leadership* du Sud. Les ONG les plus radicales avaient d'ailleurs adopté dès le premier soir, après l'avoir gauchie, une déclaration proposée par les Verts français et le groupe Vert au Parlement européen<sup>60</sup>. Le silence des ONG conservationnistes du Nord, et des anglo-saxonnes en particulier, ne les engageait évidemment à rien. Mais le poids physique du Sud recentrait de façon décisive le débat environnement-développement sur les vrais problèmes : non pas ceux liés à l'hyperproductivisme des États et des firmes développementistes du Sud, mais à l'interaction profonde entre sous-développement, pauvreté et ravages de l'environnement (désertification, qualité des eaux, etc.).

La vigoureuse influence de personnalités comme Anil Agarwal renforça cette impression générale. Anil Agarwal provoqua d'ailleurs un incident significatif. Le discours introductif de Maurice Strong avait parlé d'« aider le Sud ». Anil Agarwal intervint aussitôt pour rappeler qu'on n'était plus à Stockholm : il s'agissait d'abord que le « Nord rende au Sud ce qu'il lui devait », au titre de la dette usuraire, du pillage des ressources naturelles, etc. Maurice Strong lui répondit qu'il devait se souvenir que « nous lui avons payé son billet d'avion ». Ainsi, un secrétaire général d'une agence des Nations unies invoquait un « nous » qui unissait le ministère français des Affaires étrangères et lui-même contre un des rédacteurs du document du comité de pilotage ! Incident significatif qui, s'ajoutant au souvenir encore frais de la guerre du Golfe, allait peser sur les conclusions de la Conférence...

Enfin, très sollicitée de toute part, émergea une force inattendue : les peuples indigènes, essentiellement les peuples des forêts et des montagnes d'Amérique et d'Asie. Leur déclaration commune, évoquant le 11 octobre 1492 comme le « dernier jour de liberté des peuples d'Amérique » et, surtout, la fin d'un authentique modèle de développement soutenable parce que communautaire, rejetait avec vigueur tous les amendements possibles – y compris « soute-